

14 juil 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 14 juillet 2006](#)

Coopération entre AFSCA et ISP

Approbation d'une convention de coopération entre l'AFSCA et l'ISP

Approbation d'une convention de coopération entre l'AFSCA et l'ISP

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un contrat entre l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) et l'Institut scientifique de Santé publique (ISP). Le contrat règle la coopération entre l'AFSCA et l'ISP, en tant que laboratoire national de référence pour la détection de résidus et de contaminants de nature physico-chimique. La description des tâches exécutées par l'ISP sont élargies dans la convention de coopération.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe